Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261117-2026_075-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS
ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_075 CONVENTION CDG 56 MEDECINE DU TRAVAIL

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Le CDG 56 assure pour le compte des collectivités territoriales affilées un accompagnement spécifique en matière de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions prévues par l'article L452-47 du code général de la fonction publique.

La précédente convention arrivant à échéance au 31 décembre 2026, il y a lieu d'en prévoir le renouvellement pour une période de 6 ans.

Vu le code général de la fonction publique
Vu la saisine du comité social territorial – formation santé spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail – en date du 13 novembre

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention telle que présentée en annexe et tout document s'y rapportant y compris d'éventuels avenants qui se présenteraient sur la période 2027-2032.
DIT que les crédits seront inscrits au budget

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201502 Berger-Levrault (1012)